



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E91503

VALABLE JUSQU'AU 27/02/2025

ÉDITÉ LE 06/03/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/12/2000  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 19/12/2017  
10 000

Raison sociale : AXIAN  
Sigle : B  
15 RUE DU CRAYHOF  
59180 CAPPELLE LA GRANDE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DUNKERQUE 2000B00296

Téléphone : 03 28 69 99 88  
Portable : 07 87 92 95 33  
Fax : 03 28 69 99 90

Siret : 433 724 051 00050

Site Internet : /www.axian-nord.com/  
E-mail : contact@axian-nord.com

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 43102/

Responsabilité légale :  
SPILLEMAECKER FREDDY PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD AM 148282969

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD AM 148282969

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 26 Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/02/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/02/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/06/2022
o Ventilation mécanique	22/02/2023

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.